Annexe 3

**FORMATION D’UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE CONVENTIONNÉ**

**DU SDIS DE LA VIENNE**

*Ce document constitue une bonne pratique de transparence entre le sapeur-pompier volontaire et son employeur, encouragée par le SDIS de la Vienne. Il n’est obligatoire que dans le cas où le sapeur-pompier ne souhaite ponctuellement pas bénéficier des dispositions de la convention-cadre (la formation est donc réalisée sur son temps personnel) ou en cas d’application de la convention sur une partie seulement de la formation (ex : 3 jours d’autorisation d’absence et 2 jours de congés pris par le sapeur-pompier volontaire).*

*Ce document signé est à transmettre avant la formation par courriel à :* **formation@sdis86.net**

Nom et prénom du sapeur-pompier :

Affectation au centre d’incendie et de secours de :

Session de formation du SDIS de la Vienne

Intitulé : Lieu :

Dates : Durée (jours) :

**ACCORD DE PRINCIPE DE L’EMPLOYEUR**

Je soussigné : Agissant en qualité de :

Pour l’établissement :

Adresse : Courriel :

Autorise l’absence de l’employé aux dates ci-dessus, en application de la convention-cadre de disponibilité signée avec le SDIS de la Vienne :

[ ]  Autorisation d’absence sur le temps de travail durant la totalité du stage soit ……………… jours.

[ ]  Autorisation d’absence sur une partie de la formation soit ……………. jours (le solde étant réalisé hors temps de travail).

Conformément à la convention-cadre,

[ ]  L’employeur demande à percevoir la subrogation de …………… jours d’indemnités.

[ ]  L’employeur ne demande pas à percevoir la subrogation.

Le Signature de l’employeur Signature du sapeur-pompier

**NON UTILISATION DE LA CONVENTION PAR LE SPV**

🞎 Le sapeur-pompier volontaire ne souhaite pas bénéficier, durant la formation, des modalités prévues par défaut dans la convention-cadre. Il réalise l’ensemble de sa session de formation sur son temps personnel et percevra les indemnités de formation.

🞎 Le sapeur-pompier volontaire réalise une partie de la formation sur son temps personnel soit ……………. jours (le solde étant réalisé sur son temps de travail).

Signature du sapeur-pompier